



DÉCISION DU 2 MARS 2021 DU DIRECTEUR DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES PAR LAQUELLE EST PUBLIÉE LA LISTE PROVISOIRE DES CANDIDATURES ADMISES ET EXCLUES À LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR POURVOIR UN POSTE DE TRAVAIL TEMPORAIRE DE PERSONNEL DE CE CONSORCIO DE GESTIONNAIRE DE PROJET.

Par la décision du 5 février 2021 du Directeur du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), publiée sur le site web de la CTP le 5 février 2021, l'appel a été publié pour le processus de sélection pour pourvoir, par le biais d'un contrat de travail temporaire, un poste de personnel temporaire dans ce Consorcio de Gestionnaire de Projet - SC Assistance Technique POCTEFA (seconde phase) dans les bureaux du Consorcio situés dans la ville de Jaca (Huesca).

Conformément aux dispositions de la troisième base de l'appel à candidatures, le délai de soumission des candidatures était de quinze jours ouvrés à compter du jour suivant sa publication sur le site www.ctp.org, et a pris fin le 26 février 2021.

En accord avec le paragraphe 1 de la sixième base de la Décision de l'appel qui stipule que: " Après la date limite de soumission des candidatures, le directeur du Consorcio publiera une résolution déclarant la liste provisoire des personnes admises et exclues, ainsi que leurs causes d'exclusion. Cette résolution sera publiée sur le site web du Consorcio de la CTP www.ctp.org et sur les tableaux d'affichage ou sites web des administrations faisant partie du Consorcio."

Compte tenu de ce qui précède, conformément à l'article 121 de la loi n ° 40/2015 du 1er octobre relative au régime juridique du secteur public du Régime juridique du secteur public concernant le régime du personnel au service des consortiums, Décret législatif royal 5/2015, du 30 octobre, qui approuve le texte révisé de la loi du statut de base des agents publics, ainsi que des disposition 23 de la loi 4/2020, du 30 décembre, sur les budgets de la Communauté autonome d'Aragon pour l'année 2021) il est décidé que:

Premièrement.- Est déclarée approuvée la liste provisoire pour pourvoir un poste de Gestionnaire de projet- SC Assistance Technique POCTEFA (seconde phase) dans le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Gestionnaire de projets - SC Assistance Technique POCTEFA (deuxième phase)		
Identification	Situation	Cause d'exclusion
45859347S	Admise	
43747612W	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI, le CV en espagnol et le CV en français
48599714R	Admise	
18168648M	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI et le CV en français
73417391B	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI et le CV en français
18173378C	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI et le CV en français
73019247C	Admise	
	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI et le CV en

Gestionnaire de projets - SC Assistance Technique POCTEFA (deuxième phase)

Identification	Situation	Cause d'exclusion
		français
47801693B	Admise	
PAL189162	Admise	
00831618F	Admise	
16ct31959	Admise	
171037252962	Excluida	Il manque le CV en français
18173813H	Admise	
18164021R	Admise	
73199424S	Admise	
25355654V	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI et le CV en français
AS 6881984	Admise	
V-15585205	Exclue	Il manque l'annexe II, la CNI et le CV en français
73209541N	Admise	
14DL10772	Admise	
73013608Q	Admise	
X5512533P	Exclue	Il manque l'annexe II et la CNI
X8671930X	Exclue	Il manque la CNI
72816746B	Exclue	Il manque l'annexe II et la CNI
73004286D	Admise	
48257080K	Exclue	Il manque le CV en français
PAE281291	Admise	
35769190G	Admise	
130531301779	Admise	
72991633Y	Admise	
71461833M	Exclue	Il manque la CNI
33568054Z	Admise	
72990007J	Admise	
PT8600950	Admise	
18061646E	Exclue	Il manque la CNI
25408240W	Exclue	Il manque le CV en espagnol
53397872Z	Admise	
45861410P	Admise	

Gestionnaire de projets - SC Assistance Technique POCTEFA (deuxième phase)		
Identification	Situation	Cause d'exclusion
40557712H	Admise	
14DR74595	Admise	
48006819T	Exclue	Il manque le CV en français
40849903V	Admise	
72978620B	Admise	
43748742M	Admise	
33435439V	Admise	
73629719A	Admise	
18036701D	Admise	
73205692G	Admise	
77858207X	Admise	
78761350N	Admise	
05282613L	Admise	
72973408C	Admise	
77131494M	Admise	
52446819B	Admise	
X4703404L	Admise	
14304152s	Admise	

Deuxièmement.- En conformité avec ce qui est mentionné au paragraphe 2 de la sixième Base de l'appel, est ouverte une procédure de correction pour les candidatures exclues provisoirement, qui disposeront d'un délai de 10 jours ouvrés, à partir du jour suivant la publication de la liste provisoire des candidatures admises et exclues sur la page web du Consorcio de la CTP, c'est-à-dire jusqu'au **mardi 16 mars 2021 inclus**. Les candidatures qui, dans le délai imparti, ne corrigent pas les motifs d'exclusion ou de l'omission, seront définitivement exclues de la participation aux tests.

Le mercredi 17 mars 2021 la liste définitive des candidatures admises et exclues sera publiée.

Date de signature électronique

Jean-Louis Valls
 Directeur du Consorcio de la CTP